

LE PALMARÈS 2005 DE L'INFORMATION



Le Palmarès de l'information de la revue Prescrire porte sur la qualité de l'information fournie à la revue par les firmes dont les médicaments ont été présentés durant l'année écoulée (n^{os} 257 à 267 pour 2005).

Les synthèses de la revue Prescrire sur les nouveaux médicaments s'appuient sur une recherche documentaire extensive visant à réunir les données d'évaluation, notamment cliniques.

En plus des recherches dans les ouvrages de référence et dans les bases de données bibliographiques classiques, la Rédaction effectue des recherches sur les sites internet des agences du médicament, sur ceux des organismes d'évaluation médicoéconomique, des agences d'évaluation en soins de santé et de divers organismes spécialisés, en fonction du domaine thérapeutique.

La Rédaction consulte également les revues indépendantes de thérapeutique appartenant, comme la revue Prescrire, au réseau de l'International Society of Drug Bulletins (ISDB), et toute institution indépendante pouvant être concernée par l'évaluation du médicament en question.

Le protocole de la recherche documentaire et ses dates de réalisation sont publiés à la fin de chaque synthèse.

Répondre aux demandes d'information de la revue Prescrire. La revue interroge aussi la ou les firme(s) qui commercialise(nt) le médicament en France, de façon à prendre en compte toutes les données d'évaluation ayant conduit à l'octroi de l'autorisation de mise sur le marché (AMM) du médicament, y compris celles qui n'ont pas été publiées. Ces données non publiées sont détenues d'une part par l'agence du médicament qui a octroyé l'AMM, et d'autre part, par la firme qui a obtenu l'AMM.

Certaines agences du médicament mettent à la disposition du public l'essentiel de ces données, ainsi que leurs rapports d'évaluation, d'autres sont défaillantes ou pratiquent l'opacité. L'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) commence à peine à sortir de l'opacité dans ce domaine, et l'Agence européenne du médicament (EMA) ne fait guère mieux (lire page 146).

De la même manière, certaines firmes répondent aux demandes d'information de la revue Prescrire, dans des délais rai-

sonnables, et lui fournissent les données qui ont permis l'obtention de l'AMM pour leur médicament. Ce sont ces firmes que l'on retrouve "à l'honneur" dans le Palmarès de l'information. Quand certaines d'entre elles ont informé la revue Prescrire très précocément et en fournissant des données particulièrement exhaustives et détaillées, elles sont "Premières nommées".

Refus et faux-semblants. D'autres firmes ne répondent pas aux demandes d'information de la revue Prescrire ou répondent de manière insuffisante. D'autres enfin répondent à moitié, "oubliant" ou refusant de donner certains documents, sous des prétextes divers : manque de disponibilité des services des affaires réglementaires, lenteur des procédures administratives censées empêcher toute transmission d'information, caractère "confidentiel" des données cliniques, données détenues au niveau international et pas en France, etc.

À ces firmes, la Rédaction attribue une Lanterne rouge, parfois assortie d'une mention caractérisant l'attitude de la firme et les carences de ses envois en réponse aux demandes de la revue.

Ainsi le Palmarès de l'information permet d'encourager les firmes qui ont une politique d'information responsable, et d'inciter celles qui sont défaillantes à se ressaisir.

À compter de février 2006, la revue Prescrire rend plus visible, pour ses 30 000 abonnés, la capacité des firmes à la documenter. À la fin de chaque synthèse sur un nouveau médicament sont décrites méthodiquement à la fois les recherches documentaires réalisées par la revue, et la réponse de la firme à nos demandes. Quatre vignettes symbolisent le degré de transparence de la firme (cotation présentée page 88) :



Indépendance et méthode. Comme les autres Palmarès de la revue Prescrire, celui de l'information est établi en fin d'année à partir de l'ensemble des cotations des envois documentaires reçus de chaque firme. Pour chaque envoi la cotation porte d'une part sur la rapidité de la réponse, et d'autre part sur la qualité du contenu (type de documents, exhaustivité, pertinence). La procédure d'élaboration est décrite dans le Règlement du Palmarès de l'information, disponible sur le site internet Prescrire www.prescrire.org.

Ce Palmarès, comme ceux des médicaments et du conditionnement (lire pages 85 et 86), est établi en toute indépendance, sans intervention des firmes concernées.

©La revue Prescrire

Firmes à l'honneur (par ordre alphabétique)



Premières nommées : Baxter, Orphan Europe

Puis : Biogaran, Bouchara-Recordati, Chaix et du Marais, Ékerté, Fournier, Grünenthal, Labcatal, Novartis, Novartis Santé Familiale, Schwarz Pharma, Yamanouchi Pharma

Lanternes rouges (par ordre alphabétique)



En raison de la rétention, clairement affichée, d'information : Beaufour Ipsen Pharma, Ratiopharm, Serono, Servier

En raison de l'information fournie de manière inégale : Lilly, Pierre Fabre, Sanofi Aventis, UCB Pharma, Viatrix

En raison du faux-semblant d'information : ICN Pharmaceuticals (groupe Valeant Pharmaceuticals), Pfizer